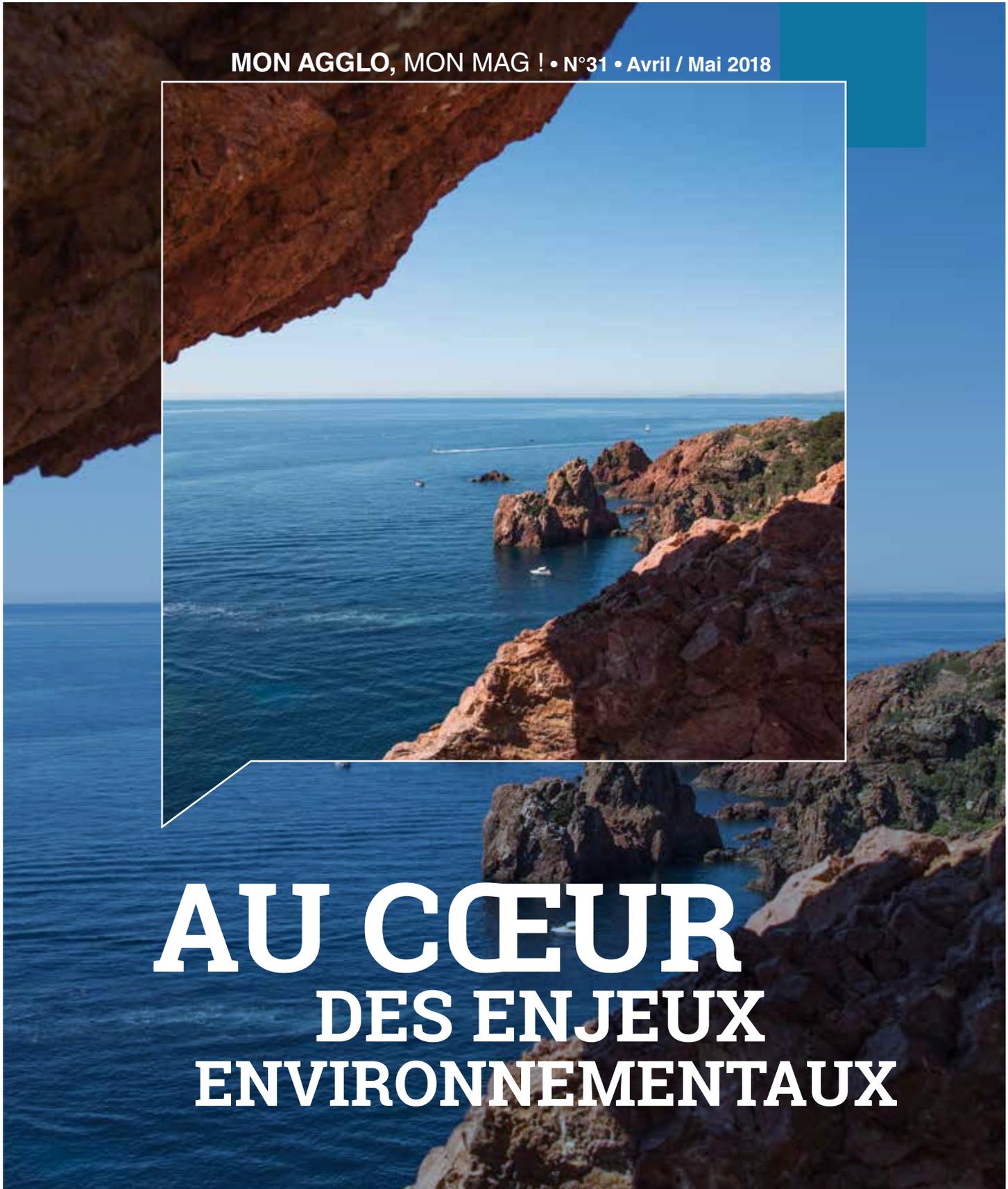


MON AGGLO, MON MAG ! • N°31 • Avril / Mai 2018



## AU CŒUR DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

### Au sommaire

Favoriser la mise en réseau des entreprises • Le budget 2018 de la CAVEM • La candidature du « Rocher » au patrimoine mondial de l'humanité  
• Quelle place pour notre territoire à l'échelle régionale ? • Le 11<sup>e</sup> forum de l'emploi saisonnier • Dossier développement durable : La CAVEM, acteur engagé ! •  
Professionnels, comment mieux gérer vos déchets ? • Circuits courts : les producteurs se mobilisent • Les rendez-vous santé gratuits et ouverts à tous...



**VAR ESTÉREL MÉDITERRANÉE**

**MON AGGLO, MON MAG ! • N°31**

Le magazine d'information bimestriel de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM)

624 Chemin Aurélien – CS 50133  
83700 Saint-Raphaël CEDEX  
Tél. 04 94 19 31 00 – cavem.fr  
Contact : communication@cavem.fr

**Directeur de la publication :**  
Roland BERTORA

**Directrice de la communication externe :**  
Anne-Claire LEFÈVRE

**Rédaction, suivi de fabrication :**  
Alexandre DEMESY,  
Arlène DUCOURNAU

**Crédits photos :**  
Christine DELVILLE, Alain ABBA,  
Nico GOMEZ, David HERITIER,  
Olivier POULARD,  
Jean-Guillaume RIVAUD, CCI,  
Département du Var, Région PACA,  
SERVICES CAVEM, SHUTTERSTOCK,  
SMIDDDEV, UPV, Ville Roquebrune-sur-Argens.

**Conception graphique :** STRATIS  
**Impression :** RICCOBONO  
**Distribution :** ADREXO

**Tirage :** 72 000 exemplaires  
**ISSN :** 2427-4305



Aller plus loin :  
[cavem.fr](http://cavem.fr)



- ☐ P.4 **ENTREPRISES**
  - ☐ FAVORISER LA MISE EN RÉSEAU DES ENTREPRISES
  - ☐ LA CAVEM ACCOMPAGNE LES PROS DU NAUTISME
  - ☐ L'ENTREPRISE MÉDITERRANÉENNE À L'HONNEUR
  - ☐ 110 EMPLOIS CRÉÉS OU MAINTENUS EN 2017

- ☐ P.6 **FINANCES**  
LE BUDGET 2018 DE LA CAVEM

- ☐ P.10 **RENCONTRE**  
LE « ROCHER » S'IMPOSE PAR SA BEAUTÉ MINÉRALE ET MAGISTRALE

- ☐ P.12 **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**  
QUELLE PLACE POUR NOTRE TERRITOIRE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE ?

- ☐ P.14 **EMPLOI**
  - ☐ 60 ENTREPRISES, 800 EMPLOIS ET 1 800 VISITEURS
  - ☐ LES 16/25 ANS FACE À LEUR AVENIR

DOSSIER

☐ P.15 **DÉVELOPPEMENT DURABLE**  
**LA CAVEM, ACTEUR ENGAGÉ !**

- ☐ P.20 **HABITAT**  
LA CAVEM POURSUIT LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

- ☐ P.22 **DÉVELOPPEMENT DURABLE**  
PROFESSIONNELS, COMMENT MIEUX GÉRER VOS DÉCHETS ?

- ☐ P.24 **ÉCONOMIE**
  - ☐ ZOOM SUR L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE ET CRÉATIVE
  - ☐ TROIS INITIATIVES PORTÉES PAR LA CAVEM

- ☐ P.26 **AGRICULTURE**
  - ☐ LES PRODUCTEURS SE MOBILISENT
  - ☐ LA « RIVIERA BEER » À L'HONNEUR

- ☐ P.27 **ÉCONOMIE CIRCULAIRE**  
LIMITER LE GASPILLAGE ÉNERGÉTIQUE

- ☐ P.28 **PALAIS DES SPORTS**  
DES TRAVAUX À HAUTEUR DE NOS AMBITIONS

- ☐ P.29 **SANTÉ**  
LES RENCONTRES SANTÉ GRATUITES ET OUVERTES À TOUS

**Roland BERTORA**

Président de la Communauté  
d'Agglomération Var Estérel  
Méditerranée



Madame, Monsieur,

Le nouveau citoyen des villes, branché, numérique et triomphant pourrait bien, peu à peu, et si l'on y regarde de plus près, connaître un vrai problème.

De plus en plus, en effet, la transition multiforme en cours crée de toute évidence une dépendance entre les territoires consommateurs qu'il occupe et les territoires producteurs habités par ses congénères des champs.

La production alimentaire, les espaces vitaux de loisirs, les réservoirs de biodiversité et maintenant la production d'énergies alternatives... sont autant de valeurs émergentes qui imposent un partenariat repensé à l'échelle du pays.

Mais il existe aussi un autre modèle : le citoyen d'agglomération moyenne, lui, dans ce contexte évolutif nouveau vivra mieux dans son périmètre autosuffisant s'il est bien géré. Son territoire saura produire bio et l'alimenter en circuit court. Son grand site et ses milieux aquatiques permettront des jeux pour ses enfants et des activités sportives de plein air. La biodiversité constituera un tiers de son espace vital. Les énergies renouvelables seront issues de ses propres déchets valorisés dans le cadre d'une économie circulaire que respecteront ses entrepreneurs.

Avec cette grille d'analyse, la lecture de ce numéro de « Var Estérel Méditerranée » devient plus pertinente. Elle permet de percevoir nos progrès en cours sur les thèmes majeurs des transitions en cours : l'alimentation, l'espace, la biodiversité, la nouvelle économie, l'énergie. Elle permet de mieux comprendre le fonctionnement du moteur budgétaire qui pousse cette politique vers un avenir ambitieux sur ces thèmes majeurs parce qu'ils font la qualité de vie... tout simplement.





## PLAN TERRITORIAL SYNERGIES INTER-ENTREPRISES FAVORISER LA MISE EN RÉSEAU DES ENTREPRISES

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Var a organisé le 6 février 2018 la première convention d'affaires Synergies Entreprises, en partenariat avec la CAVEM, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, et l'Institut National de l'Économie Circulaire.

Lauréate de l'appel à projet « Écologie Industrielle et Territoriale » financé par l'ADEME et la Région PACA, la CAVEM est un territoire exemplaire en économie circulaire. Elle met en place des actions de mutualisation dans le domaine des achats, des formations, des parkings, des salles, de matériel, de gardiennage et de surveillance.

La mise en place d'un atelier « Plan Territorial de Synergies Inter-entreprises » au sein de la CAVEM représente donc une suite logique aux initiatives déjà réalisées.

### Le Var comme territoire pilote

L'Institut National de l'Économie Circulaire a désigné le Var, territoire prometteur, comme pilote pour déployer son programme d'actions destiné à faciliter les échanges entre les entreprises, de la Petite et Moyenne Entreprise à la multinationale. Il s'agit d'une mise en réseau des acteurs économiques pour permettre des échanges de matières, déchets et énergies qui deviennent ainsi des ressources. Les bénéfices attendus sont importants : plus de profits, d'opportunités, d'innovation, d'optimisation des ressources et donc moins d'émission de dioxyde de carbone, de consommation de ressources, de pollution, de déchets dangereux, etc.

### Un atelier, 28 entreprises et 200 synergies

Le 6 février 2018, un atelier a été proposé permettant aux entreprises, grâce à un dispositif cadré, de présenter un maximum de flux en un minimum de temps. Par retour d'expérience, cette méthode permet de mettre en avant un grand nombre de synergies sur une demi-journée. Pour cette première édition, 28 entreprises ont participé à cet atelier permettant de réaliser un potentiel de 200 synergies.



L'Économie Circulaire est un modèle économique qui vise à repenser de manière durable notre façon de produire, de consommer et de jeter avec une gestion efficace des ressources. C'est une alternative au modèle linéaire classique en prônant des principes comme l'écoconception, le réemploi, le recyclage et la réparation.

## LA CAVEM ACCOMPAGNE LES PROS DU NAUTISME

La CAVEM propose aux acteurs économiques du territoire des rencontres professionnelles. Ces rendez-vous intitulés « Éco Pro » apportent des réponses concrètes à des problématiques économiques, sociales, environnementales, réglementaires sur un thème spécifique abordé lors de chaque conférence.

Le 4<sup>e</sup> rendez-vous Eco Pro s'est déroulé le 19 mars 2018 au salon d'honneur du Palais des Sports. Il a mobilisé 29 entreprises du nautisme. 42 participants sont venus assister à une intervention de M. DUFOUR, Directeur de l'Institut Maritime de l'Estérel, sur les évolutions réglementaires des titres de navigation maritime. Depuis ses débuts les rendez-vous Éco Pro ont intéressé 253 professionnels en abordant des domaines spécialisés tels que l'économie circulaire, les solutions de financement des entreprises ou les dispositifs d'aide aux entreprises.



### SALON VAR UP

## L'ENTREPRISE MÉDITERRANÉENNE À L'HONNEUR



La CAVEM était présente au salon Var Up, le 22 mars 2018, organisé par l'Union Patronale du Var au Palais Neptune de Toulon. Var Up est un salon dédié aux entreprises et aux porteurs de projets organisé autour de conférences et d'exposants. Le thème de fond était « l'entreprise méditerranéenne ».

Le stand tenu par la CAVEM a permis de présenter aux entrepreneurs les actions pour faciliter les démarches d'implantations, de développement ou de reprise d'une entreprise. La mise en place d'une approche éco-responsable dans une démarche d'économie circulaire et de circuits courts était aussi présentée.

### INITIATIVE VAR

## 110 EMPLOIS CRÉÉS OU MAINTENUS EN 2017

L'assemblée générale d'Initiative Var, plateforme départementale de financement de projets de création et de développement d'entreprises s'est tenue le 15 mars 2018, au théâtre intercommunal Le Forum. Initiative Var intervient sous forme de prêts à 0 %, sans caution ni garantie pour les créateurs ou repreneurs d'entreprises, ou sociétés qui souhaitent se développer. En 2017, Initiative Var a soutenu 47 projets sur le territoire de la CAVEM, pour un montant total d'aides de 320 000 € et 110 emplois créés ou maintenus.

La CAVEM participe au financement d'Initiative Var à hauteur de 42 000 €.

L'assemblée générale s'est conclue par une conférence de Grégoire LECLERCQ, Président de la Fédération Nationale des auto-entrepreneurs, sur le thème « L'ubérisation de l'économie : nouvelle consommation, innovation salutaire, remise en cause profonde ? », qui a réuni plus d'une centaine de participants.

# 42 000 €

C'est le montant de la subvention CAVEM à Initiative Var

# 47

projets soutenus sur le territoire de la CAVEM

## FOCUS

# LE BUDGET 2018 DE LA CAVEM

a été adopté lors du conseil communautaire du 9 avril 2018. La CAVEM poursuit les actions nécessaires au développement du territoire en gérant le transfert des compétences et les mutualisations. Cette année 2018 sera marquée par un montant d'investissements de 14,8 millions d'euros *sans hausse d'impôt*.



De gauche à droite :  
Frédéric MASQUELIER, Vice-Président de la CAVEM et Maire de Saint-Raphaël, Paul BOUDOUBE, Vice-Président de la CAVEM et Maire de Puget sur Argens, Roland BERTORA, Président de la CAVEM, Nello BROGLIO, Vice-Président de la CAVEM et Maire des Adrets de l'Estérel, Jean-Paul OLLIVIER, Vice-Président de la CAVEM et Maire de Roquebrune-sur-Argens.

### ☒ Gérer de nouvelles compétences en limitant la progression des dépenses

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022, votée le 21 décembre 2017 vise à limiter la progression des dépenses à 1,2 % par rapport à 2017. La CAVEM fait partie des 342 collectivités qui doivent signer un contrat d'engagement de trois ans avec l'État pour limiter les dépenses de fonctionnement à 1.05 % soit une hausse possible limitée à 700 000 €. Une marge de manœuvre extrêmement faible à respecter au vu notamment des nouvelles dépenses liées à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, la gestion des parcs d'activités et la mutualisation du service documentation qui entrent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans les compétences de la CAVEM.

### ☒ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) stable après une baisse de 5 millions d'euros depuis 2013

La DGF qui est la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales se stabilise à 2 929 600 € après avoir baissé de cinq millions d'euros depuis 2013.

### ☒ Aucune augmentation des taux d'imposition de la fiscalité des ménages

Cette année, malgré un contexte national contraint, les taux d'imposition de la fiscalité des ménages n'ont pas augmenté : le taux de la taxe d'habitation reste à 8,97 %, celui de la taxe foncière sur le bâti à 1,59 %. Cette stabilité est possible grâce à une maîtrise des dépenses et la progression des recettes de près de 1 million d'euros par rapport à 2017.



Le budget primitif constitue le premier acte du budget annuel. Il doit être voté par le conseil communautaire avant le 15 avril 2018, suite à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 12 février 2018. Le budget primitif permet de prévoir les recettes et les dépenses de la CAVEM pour l'année à venir.

**14,8**  
millions d'euros  
d'investissement

### ➤ **Des dépenses de fonctionnement équilibrées de 121 997 890 €**

Au sein des dépenses de fonctionnement, les dépenses à caractère général s'élèvent à 34 749 000 € soit 30 % du total. Les frais de personnel représentent 8 % pour un montant de 9 074 000 €. Les charges de gestion courante comme la participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours, au théâtre intercommunal Le Forum ou les subventions aux associations et clubs sportifs sont de 25 200 000 € soit 22 % du total.

### ➤ **Une capacité de désendettement de la CAVEM de 8 ans et 6 mois bien en dessous du ratio national**

La capacité de désendettement d'une collectivité locale permet d'identifier le nombre d'années d'épargne brute nécessaire pour rembourser la totalité du capital de sa dette. Celle de la CAVEM est fixée à 8 ans et demi, en dessous du ratio national fixé à douze ans.

**121 997 890 €**  
de budget  
de fonctionnement

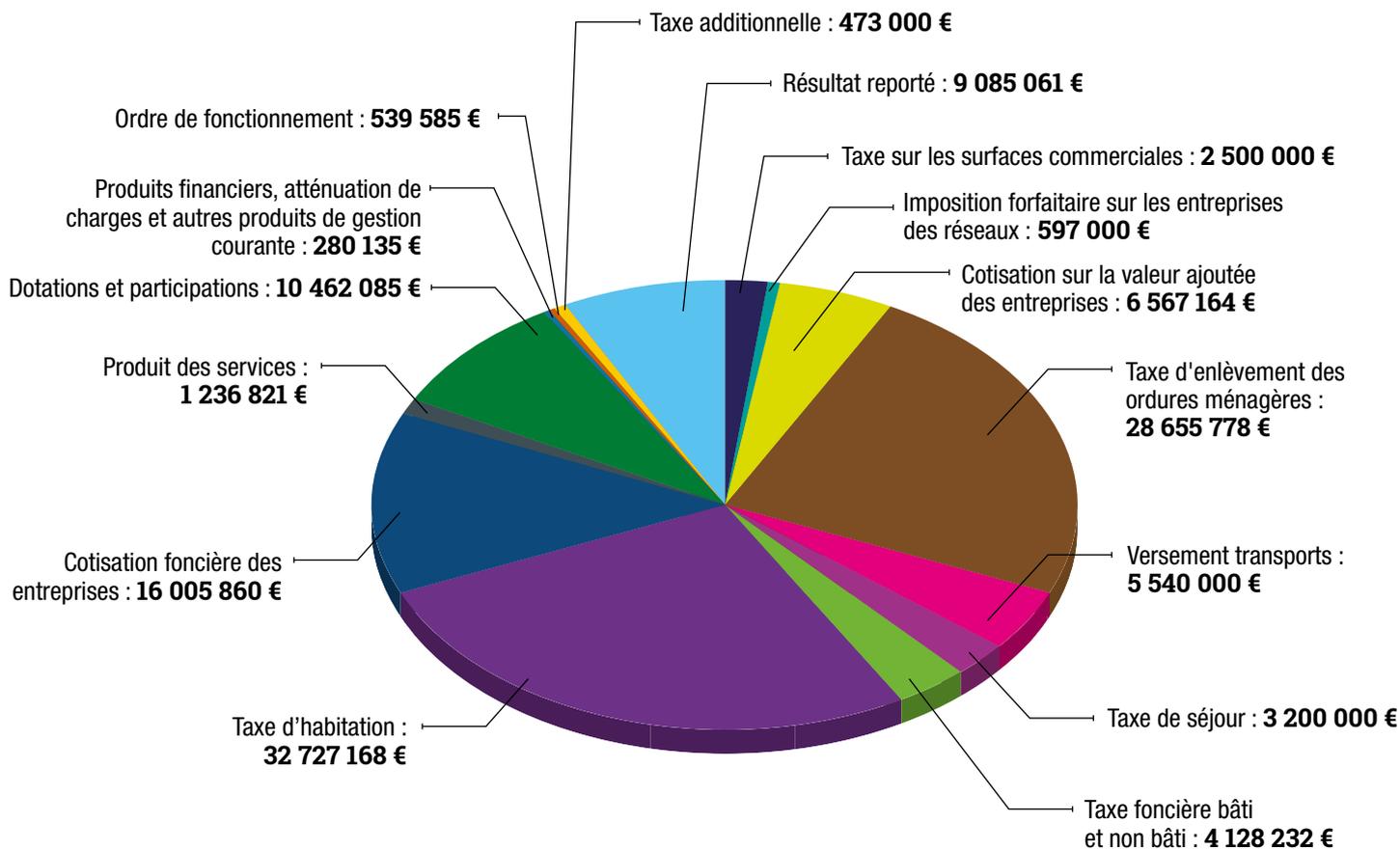
**8,97 %**  
taux de la taxe  
d'habitation inchangé

**1,59 %**  
taux de la taxe  
foncière inchangé

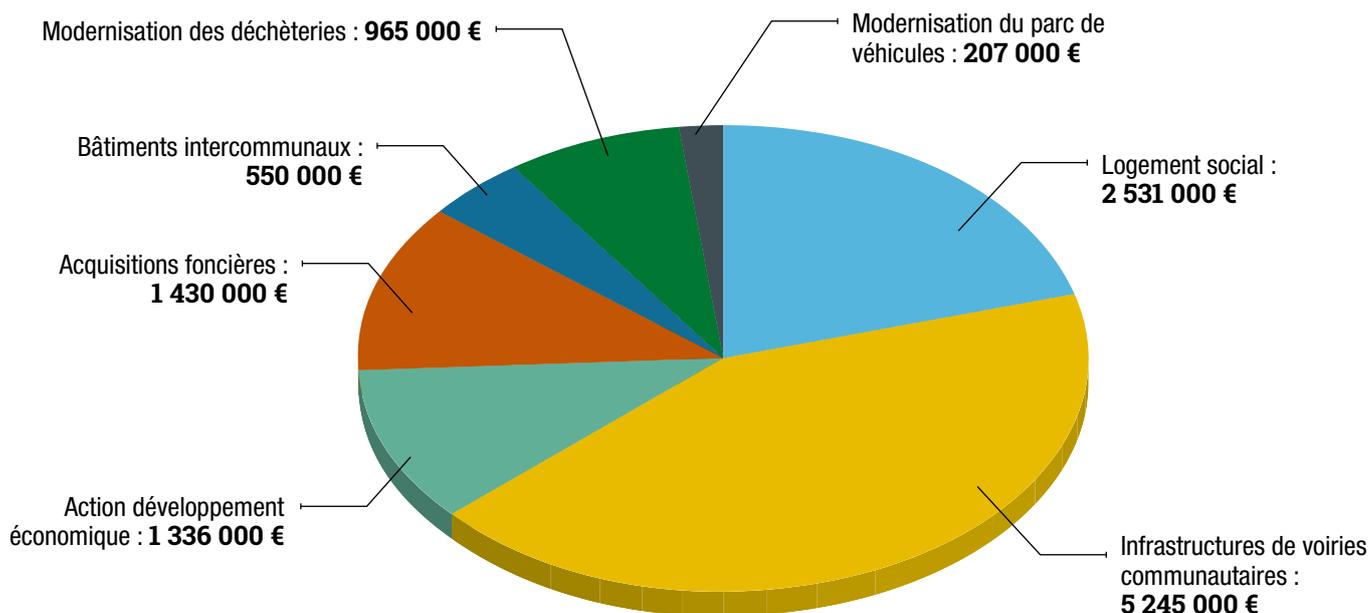
## ➤ **À retenir**

Pour ce budget 2018, on retiendra qu'il n'y a aucune hausse de la fiscalité et une progression des recettes. Ce budget comporte deux nouveautés : la création d'un budget annexe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations et la contractualisation avec l'État pour limiter les dépenses. Enfin, 14 800 000 € seront consacrés à la finalisation de certains programmes : Palais des Sports, passage souterrain, hameau agricole et au lancement d'opérations d'envergures : écrêteur de Vaulongue, incubateur Château Gallieni, projet d'itinéraire alternatif à la RDN7.

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018 : 121 997 890 €



## PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2018



La dépense d'investissement est estimée à 14,8 millions d'euros après remboursement de l'annuité en capital. Voici quelques unes des grandes opérations prévues dans différents domaines :



#### ▣ **Habitat**

Au programme de l'Habitat pour l'année 2018 :

- la construction de logements sociaux et les subventions spécifiques aux bailleurs : 2 306 000 €
- l'aide à la rénovation de logements privés : 225 000 €



#### ▣ **Acquisitions foncières**

- Terrains pour la réalisation de l'ouvrage écrêteur de Vaulongue à Saint-Raphaël permettant la rétention des eaux en période de crue : 170 000 €
- Terrains pour le hameau agricole à Fréjus : 780 000 €
- Terrain VICAT : 480 000 €



#### ▣ **Infrastructures de voiries communautaires**

- Travaux du passage souterrain au niveau de l'échangeur A8 sur la RDN7 : 4 800 000 €
- Projet de réalisation de l'itinéraire alternatif RDN7 : études 175 000 € et giratoire 270 000 €



#### ▣ **Développement économique**

Le développement économique est favorisé à travers les actions permettant :

- l'aménagement du Château Gallieni : 404 000 €
- les travaux de construction de la « Maison des portes de l'Estérel » qui doivent débiter cette année. Cette structure accueillera les visiteurs, les informera sur les activités de loisirs et les sensibilisera à l'environnement : 352 000 €
- le fonds de concours pour la rénovation des locaux occupés par Prom'hotes : 70 000 €
- le programme de réhabilitation des parcs d'activités pour la remise en état de la voirie, éclairages publics, espaces verts : 452 000 €
- le hameau agricole Saint-Pons : 58 000 €



#### ▣ **Modernisation des déchèteries**

- Trémies des quais à Saint-Raphaël : 330 000 €
- Remplacement d'une pelle : 150 000 €
- Travaux au Col du Bougnon et à la Bouverie : 400 000 €
- Acquisition de matériel à Puget sur Argens : 60 000 €
- Broyeur de végétaux : 25 000 €



#### ▣ **Bâtiments intercommunaux**

- Extension des tribunes du Palais des Sports afin d'accueillir plus de public : 202 000 €
- Extension du Centre Médico-Psycho-Pédagogique de Saint-Raphaël : 348 000 €

***D'autres projets sur les budgets annexes sont prévus dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement et des parcs d'activités.***



## CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITÉ

# LE « ROCHER » S'IMPOSE PAR SA BEAUTÉ MINÉRALE ET MAGISTRALE

Jean-Paul OLLIVIER, Vice-Président de la CAVEM et maire de Roquebrune-sur-Argens présente la candidature du "Rocher" au patrimoine mondial de l'Humanité auprès de l'UNESCO.



”

### Comment est né ce projet ?

*L'idée a jailli lors d'une rencontre de travail à Roquebrune avec le Vice-Président du Conseil Régional PACA, Philippe VITEL. Ce projet a immédiatement suscité l'enthousiasme, tant de notre Municipalité que celle du Muy car il ne faut pas oublier que le Rocher est situé sur les territoires de nos deux communes. Le conseil municipal du Muy, après celui de Roquebrune-sur-Argens, a d'ailleurs pris une délibération en ce sens.*

### Pourquoi le Rocher est-il exceptionnel ?

*Le Rocher est à la fois un symbole fort et un site remarquable, ce qui lui a valu d'être déjà classé au titre de la loi de 1930 parmi les « sites naturels à protéger ». Il s'impose par sa beauté, minérale et imposante. Je me plais à dire que c'est notre « toit du monde » à nous. C'est un espace naturel emblématique avec ses mystères, son mysticisme, ses légendes. Il accueillait encore il y a peu un ermite ! C'est aussi un haut lieu de l'art contemporain grâce aux Trois Croix de l'artiste Bernar VENET, érigées à son sommet. C'est également un condensé de l'histoire de l'humanité avec ses sites de fouilles archéologiques qui ont encore récemment mis à jour de nouvelles découvertes passionnantes...*

### Quels sont les atouts de notre candidature ?

*Je viens d'en citer quelques-uns : sa beauté exceptionnelle, son intégrité car c'est un espace sauvage et préservé, sa richesse culturelle et historique. Lorsque l'on parle de classement au patrimoine mondial de l'humanité, on évoque en règle générale soit des sites naturels, soit des bâtiments historiques : ce Rocher relève à la fois du patrimoine naturel et du patrimoine culturel. C'est un atout très fort pour sa candidature. L'UNESCO a établi dix critères de sélection, avec l'obligation de répondre à au moins l'un d'entre eux, grâce à ses nombreux points forts, le Rocher peut prétendre répondre à plusieurs.*

### Notre candidature est-elle soutenue ?

*J'ai envie de dire qu'elle fait l'unanimité ! En tout cas à l'échelle communale, du Var et de la Région, ce qui crédibilise d'autant notre démarche. La commune du Muy a évidemment intégré le processus de candidature initié. Lors du lancement officiel de la candidature, le 1<sup>er</sup> février dernier, nous avons également réuni autour de la table le Président de la CAVEM, Roland BERTORA, des élus et représentants du Département, de la Région, du Député de la circonscription ainsi que des agents des diverses collectivités ; j'ai pu également lire un courrier de soutien du sénateur GINESTA.*

LE PATRIMOINE  
MONDIAL AU  
CLASSEMENT  
UNESCO

802 biens culturels  
197 biens naturels  
32 biens mixtes

43  
sites classés  
en France

Il y avait aussi des représentants de la société civile : notre historien local, des membres du monde associatif, des copropriétaires et des riverains du Rocher... Nous avons même reçu récemment le soutien du Comité Régional du Tourisme, dont le Président, David LISNARD, nous confirme que la candidature du Rocher peut désormais bénéficier du label Côte d'Azur. Et pour couronner le tout, la candidature reçoit l'éminent parrainage de Bernar VENET, le créateur des Trois Croix, qui compte parmi les artistes contemporains les plus célèbres et les plus cotés de la planète ! Enfin, et c'est ce qui nous tient le plus à cœur, les premiers supporters du Rocher sont les habitants de Roquebrune et du Muy. Il n'y a qu'à regarder le nombre de photos du Rocher sur les réseaux sociaux pour s'en convaincre. C'est un véritable concours permanent de photographies ! Il devrait d'ailleurs constituer le thème central de la prochaine manifestation du festival photographique qui se déroule chaque année à Roquebrune, « Écrire avec la Lumière ».

### Y a-t-il des concurrents sur le territoire français ?

Il y en a plusieurs, proches, dans les Alpes-Maritimes : la Promenade des Anglais à Nice, les îles de Lérins pour Cannes, le parc naturel du Mercantour... Et puis on peut citer le Mont Blanc, le pays Charolais, la maison de Claude MONET à Giverny, les châteaux du Pays Cathare, Sancerre, Toulouse, Troyes... Je ne connais pas le détail de ces projets mais il apparaît que les sites naturels sont en minorité, ce qui est d'ailleurs aussi le cas en ce qui concerne la liste du patrimoine mondial, et cette situation confère encore un avantage à la candidature de notre Rocher, qui est d'ailleurs la seule candidature du Var...

### Quels sont les délais entre la demande initiale et les résultats escomptés ?

Ils sont hélas très longs ! Le processus se décompose en deux phases : il faut d'abord obtenir d'être inscrit sur la liste indicative nationale pour pouvoir continuer jusqu'à l'Unesco. La première phase prend généralement 3 ou 4 ans. Ensuite, l'État

## « CE ROCHER RELÈVE À LA FOIS DU PATRIMOINE NATUREL ET DU PATRIMOINE CULTUREL »

prend le relais pour porter le projet à l'Unesco, et cela peut prendre encore du temps. Nous travaillons donc pour le futur, ce qui démontre que je n'ai aucun intérêt personnel à court ou moyen termes dans cette affaire !

### Dans quelles mesures cette démarche permet-elle de valoriser la population ainsi que son territoire ?

Une candidature de cette envergure permet de donner un fantastique coup de projecteur sur notre territoire, de le faire connaître au plus grand nombre. C'est une formidable occasion de s'offrir une campagne de notoriété, bénéfique pour notre commune, son renom, et son attractivité touristique. Ce Rocher mérite d'être connu et reconnu au plan mondial, localement, il est le site le plus célèbre, le plus réputé, le plus admiré dans le périmètre des communes de Roquebrune et du Muy, celui que l'on aime le plus, il doit l'être autant à l'extérieur ! Cette candidature va permettre de le faire découvrir dans le reste du pays, voire internationalement !

Pour les habitants d'ici, les commerçants, les restaurateurs, les hébergeurs, c'est extrêmement gratifiant et il faut maintenant que tous, particuliers comme professionnels, nous nous fédérions pour manifester notre engouement irrésistible ! Une plaquette expliquant les possibilités de mécénat va bientôt être disponible pour permettre à chacun de joindre l'utile à l'agréable en soutenant financièrement ce processus tout en bénéficiant d'un avantage fiscal. Et il y aura aussi tout un programme de manifestations pour promouvoir cette candidature et mobiliser les énergies !

### Quels peuvent être sur le long terme les apports d'une telle reconnaissance ?

Le label de l'Unesco confère une aura prestigieuse, et ce serait une fierté pour les habitants de notre territoire de voir leur Rocher obtenir cette reconnaissance mondiale ! Du point de vue touristique, donc économique, c'est un atout fantastique, très porteur : tous les sites ou bâtiments classés à ce titre en France ont connu un profitable boom de fréquentation ! De toute façon, nous souhaitons parallèlement candidater pour obtenir le label Grand Site de France, et ainsi, nous serons toujours gagnants sur l'un des tableaux. Sans compter que la démarche de la candidature en elle-même va apporter un surcroît de notoriété, qualitative, à Roquebrune.



Présentation le 1<sup>er</sup> février 2018 du projet de candidature du rocher de Roquebrune au patrimoine mondial de l'humanité

## DÉCRYPTAGE DU SRADDET

# QUELLE PLACE POUR NOTRE TERRITOIRE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE ?

Le troisième comité partenarial du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) s'est tenu en février 2018.

### Le SRADDET PACA le plus avancé des régions de France

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur a décidé par délibération en date du 3 novembre 2016 de l'élaboration de son Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire. Il porte sur la stratégie régionale pour un aménagement durable et attractif du territoire.

Le SRADDET est un document d'urbanisme obligatoire produit par l'assemblée régionale, qui fixe, pour les vingt prochaines années, les grandes orientations d'organisation de l'espace régional. Il assure la cohérence des politiques régionales, notamment dans leur volet spatial comme la politique des transports, la politique d'environnement, ou encore la politique de développement économique. Il s'impose au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT\*). C'est notamment à ce titre que la CAVEM est concernée et s'associe dans cette démarche afin de défendre l'identité varoise auprès de la région et mieux représenter les territoires qui la composent.



\*SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui fixe les orientations et organise la cohérence du territoire dans les domaines de l'habitat, la mobilité, le développement économique et l'environnement sur l'ensemble des cinq communes de la CAVEM.

### Un rapport d'objectifs provisoire dévoilé

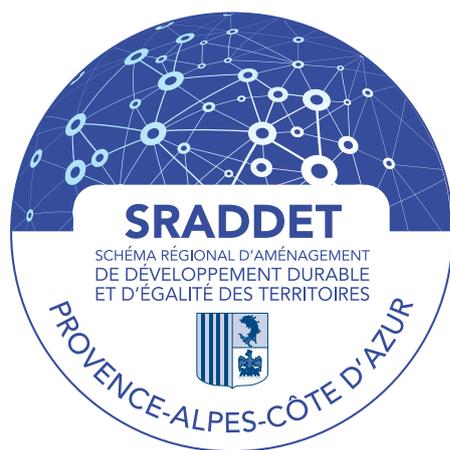
À l'occasion du comité partenarial réuni le 22 février dernier, une version provisoire du rapport d'objectifs rassemblant une centaine de participants a été présentée. Cette dernière version a été considérablement enrichie grâce aux contributions de l'État, de l'évaluation environnementale, des partenaires mais aussi des services de la Région. Elle permet de définir plus précisément le contenu des objectifs, les ambitions démographiques ainsi que la stratégie d'aménagement.

### 3 lignes directrices pour 66 objectifs

- ▶ **renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional :**  
concilier attractivité économique avec l'aménagement durable du territoire et faire face aux enjeux climatiques en facilitant la transition environnementale et énergétique ;
- ▶ **maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités et leur mise en réseau :**  
organiser et relier les grands espaces du territoire avec les centres urbains en matière d'habitat, de services, activités commerciales et économiques, d'établissements de formation et de santé, de transports ;
- ▶ **conjuguer égalité et diversité des territoires pour des territoires solidaires et accueillants :**  
prendre en considération les diversités territoriales et sociales.

66

objectifs fixés  
par le SRADDET



**1/3**

du territoire  
de la CAVEM  
classé Natura 2000

### ➤ La CAVEM avance en affirmant ses spécificités en cohérence avec le conseil départemental du Var et la Région PACA

Le territoire entend défendre son identité, ses spécificités, et sa place dans l'ensemble régional, et contribuer, par ses atouts, par ses actions innovantes, au rayonnement et au dynamisme de la région PACA.

Le territoire de la CAVEM contribue pleinement à l'identité méditerranéenne du

département et de la région en s'inscrivant dans une perspective de qualification et de croissance verte durables. Un tiers de son espace est classé Natura 2000. Le SCoT\* de la CAVEM (voir magazine n° 30 pages 15 à 19) présente pour son agglomération une dimension de centralité urbaine et littorale majeure dans l'Est-Var, aux confins de l'espace provençal et de l'espace azuréen. La ligne directrice du SCoT est articulée autour des axes du SRADDET.

« PRÉSERVER L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE,  
FÉDÉRER DES ÉNERGIES DANS L'EST VAR »

Ses ambitions portent sur la transition énergétique, la croissance verte et la gestion raisonnée des ressources, sa structuration en tant que pôle touristique d'excellence, l'habitat pour actifs, le développement numérique et la préservation du foncier agricole comme atout identitaire, sociétal et économique du territoire, sans oublier la mise en valeur de son environnement naturel et bien sûr sa préservation.

Territoire exposé aux risques inondations et feux de forêt, la CAVEM a engagé une politique forte

et ambitieuse d'aménagement initié par un atelier national avec un projet de territoire axé sur la basse vallée de l'Argens, complément indissociable des travaux hydrauliques du Syndicat Mixte de l'Argens. Le Plan de Déplacement Urbain de la CAVEM, inscrit dans le SCoT, permet de compléter son positionnement et ses ambitions sur le plan de la mobilité.

## ➤ À retenir

La CAVEM, territoire actif, innovant et dynamique, s'inscrit comme partenaire de la Région tout en souhaitant poursuivre ses nombreuses actions, préserver son identité, fédérer les énergies dans l'Est Var, travailler en bonne intelligence avec ses voisins maralpains pour la mise en œuvre des politiques régionales mais aussi et surtout constituer, avec les territoires varois qui sont ses voisins, la trame même d'une identité varoise affirmée.

## 11<sup>E</sup> FORUM DE L'EMPLOI SAISONNIER

# 60 ENTREPRISES, 800 EMPLOIS, ET 1 800 VISITEURS

Au côté de la Maison de l'Emploi de l'Est-Var et de Pôle Emploi, la CAVEM soutient l'incontournable forum de l'emploi saisonnier qui s'est déroulé le 22 mars 2018 afin de favoriser la recherche des demandeurs d'emploi.



### 800 offres à saisir en une journée

Cette manifestation a permis de proposer plus de 800 offres d'emploi dans divers secteurs d'activités à pourvoir dans les prochains mois pour répondre aux besoins de la saison estivale. L'opportunité pour les demandeurs d'emploi de remettre directement leur CV en main propre.

### Des métiers du tourisme qui voient doubler leurs effectifs

Pour cette saison, les métiers qui recrutent le plus sont ceux de l'hôtellerie classique et de plein air, la restauration et l'animation pour lesquels les effectifs doublent. Le commerce et les services à la personne embauchent également 20 % de plus en raison de l'afflux de population suite à la forte attractivité du territoire qui voit sa population tripler pour atteindre la barre des 300 000 habitants en période d'été. Une période cruciale pour l'économie locale. Pour les jeunes actifs, ces premières expériences professionnelles permettent de se confronter à la réalité du marché du travail. Ces emplois peuvent être également un tremplin vers un premier métier.

## NUIT DE L'ORIENTATION

# LES 16/25 ANS FACE À LEUR AVENIR

883

lycéens et étudiants

98 %

de satisfaction

83

professionnels et chefs d'entreprises

25

conseillers d'orientation

235

tests de motivation

La CAVEM s'est associée à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var pour la nuit de l'orientation, qui s'est déroulée le 9 février 2018 au Palais des Congrès de Saint-Raphaël.



Appréhender l'orientation d'une manière différente, c'est ce qui était proposé aux lycéens et étudiants de 16 à 25 ans de l'agglomération à l'occasion de cette manifestation.

Pas de salon traditionnel, mais un concept innovant pour cette 7<sup>e</sup> édition de « la nuit de l'orientation » qui se voulait décontractée.

Dans le but de préparer et construire un projet professionnel d'avenir, les jeunes ont pu identifier les voies offrant des débouchés, appréhender le contenu des métiers et obtenir des conseils spécialisés en rencontrant des chefs d'entreprises du territoire venus présenter leurs métiers.

La soirée, rythmée par un DJ, proposait également une boîte à selfies ainsi qu'un Escape Game (jeu d'évasion). Autant d'activités surprenantes qui ont permis de séduire ce jeune public.

Dans une ambiance conviviale, cette initiative a favorisé les échanges enrichissants sur un thème préoccupant qu'est l'avenir professionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE  
LA CAVEM,  
**ACTEUR  
ENGAGÉ !**



## LA CAVEM EN ACTION

# I « PRÉSERVER ET PROTÉGER NOTRE

**Interview de Nello BROGLIO,**  
Vice-Président  
de la CAVEM  
en charge de  
l'environnement et  
du développement  
durable, Maire des  
Adrets de l'Estérel.



”

### ▷ Pouvez-vous nous parler de votre engagement ?

*J'ai souhaité mettre en place une politique environnementale qui se projette dans l'avenir en s'appuyant sur les trois piliers du développement durable : le social, l'économie et l'environnement, afin de mener des actions innovantes pour lesquelles nous sommes cités en exemple. J'ai souhaité renforcer un pilotage unique et centralisé qui permet d'avoir une vision d'ensemble de la politique environnementale. Cela favorise la cohérence et l'efficacité des actions menées sur le territoire.*

*J'ai été élu Vice-Président de cette délégation dès la création de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée avec la volonté de créer un service environnement à la hauteur de notre territoire. Celui-ci est exceptionnel par la diversité de ses paysages comprenant le bord de mer allant de Roquebrune-sur-Argens aux Alpes-Maritimes, le massif de l'Estérel, le rocher de Roquebrune-sur-Argens, la vallée alluviale de l'Argens, les villes avec leur cœur de village et les zones économiques dynamiques avec les parcs d'activités.*

### ▷ Quelle est la politique mise en place pour lutter contre le changement climatique ?

*De nombreuses actions sont menées dont la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère.*

*Aussi, le Plan Climat Air Energie engage la CAVEM à réduire de 6 % d'ici 2020 les émissions de gaz à effet de serre.*

*La CAVEM a également participé à l'établissement du Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations pour préserver la basse vallée de l'Argens, sans oublier les actions en faveur de la rénovation énergétique des logements de particuliers ainsi que des mesures prises dans le cadre du plan de déplacement urbain.*

*Par ailleurs, la CAVEM est engagée dans un projet d'économie circulaire sur les parcs d'activités pour proposer une offre attractive aux entreprises.*

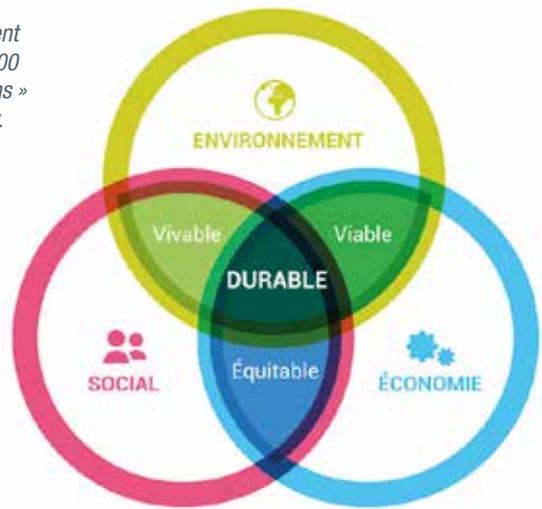
### ▷ Pouvez-vous revenir sur le succès rencontré par Planète CAVEM ?

*La création de « Planète CAVEM » en 2016 renouvelée l'année suivante a permis une sensibilisation de la population. Planète CAVEM est devenu un événement important dans la politique environnementale de la CAVEM.*

*La manifestation associe conférences, expositions, stands pédagogiques, films de sensibilisation tout en évoquant les démarches innovantes menées par la CAVEM et par les acteurs de son territoire dans le respect du développement durable.*



En 2018, la CAVEM devient animatrice du Natura 2000 « Embouchure de l'Argens » et des étangs de Villepey.



## PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL »

La seconde édition en décembre 2017 ciblée sur le changement climatique a mobilisé un grand nombre de personnes sur ces problèmes environnementaux et planétaires; 700 personnes y ont participé. Fort de ce succès de sensibilisation du grand public, Planète CAVEM sera reconduit en 2018 sur le thème de la mer et des océans. Le rôle de Planète CAVEM est de montrer que la CAVEM est engagée sur le territoire et qu'elle prend l'initiative de mesures innovantes.

**« FORT DE CE SUCCÈS DE SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC, PLANÈTE CAVEM SERA RECONDUIT PENDANT LA SEMAINE DE LA SCIENCE DU 6 AU 12 OCTOBRE 2018 SUR LE THÈME DE LA MER ET DES OCÉANS »**

### ▣ Qu'en est-il de la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ?

Depuis 2010, une cellule intercommunale de biodiversité est en charge de la conservation des habitats naturels et la préservation des espèces floristiques et faunistiques protégées en zone urbaine. Les actions fortes à mener sont centralisées et mutualisées sur le sujet. Elle a, en particulier, réalisé des chantiers de gestion écologique sur des parcelles naturelles à enjeux sur 40 hectares. Parmi ces actions, on peut citer les chantiers d'arrachage pour lutter contre une espèce végétale invasive comme le mimosa.

Cette volonté de préservation de la biodiversité s'illustre également avec les sites Natura 2000 particulièrement au niveau de l'Estérel et de la basse vallée de l'Argens. La force de cette politique est basée sur la cohésion et la centralisation de toutes les problématiques environnementales du territoire dans une logique géologique et économique en partant de la vallée de l'Argens avec les étangs de Villepey jusqu'au massif des Maures.

### ▣ Le massif de l'Estérel va-t-il être reconnu "Grand Site de France" ?

Une demande a été déposée pour obtenir le label « Grand Site de France ». Cette opération va permettre de valoriser et préserver l'Estérel et s'étend au-delà du territoire CAVEM puisque les limites géographiques se prolongent vers les Alpes-Maritimes, le pays de Fayence et la Dracénie.

LA CAVEM a engagé un projet de construction de « la maison des portes de l'Estérel ». Il consiste à mettre en place « des portes d'entrées » pour créer des sentiers de randonnée dans la forêt tout en associant les diverses associations de vttistes, chasseurs, marcheurs et en prenant en compte la lutte contre les incendies de forêt. Continuer cette ouverture de la nature au public est aussi une façon de transmettre à chacun le respect de l'environnement.

LA FRÉQUENTATION DE L'ESTÉREL SUR UNE ANNÉE

**2 150 000**  
visiteurs

**435 000**  
visiteurs différents

**915 000**  
visites de touristes

**RDV**  
Planète  
CAVEM en  
octobre 2018

## ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

# Zoom sur la cellule Natura 2000

Bilan positif et actions engagées en 2018.



L'Estérel



La cistude d'Europe

**NATURA  
2000,  
C'EST ...**

**27 000**  
sites européens

**1 773**  
sites en France

**30**  
sites dans le Var

### Natura 2000 pour la CAVEM

Natura 2000 est un réseau écologique européen d'espaces naturels représentatifs de la biodiversité. Son objectif est de maintenir la biodiversité dans un état de conservation favorable en tenant compte des exigences économiques, sociales et environnementales dans une logique de développement durable. La CAVEM contient six sites Natura 2000 dont l'Estérel, l'Embouchure de l'Argens et le Val d'Argens bas pour plus de 20 000 ha.

#### ▷ Site Natura 2000 « embouchure de l'Argens »

C'est 1 380 hectares entre terre et mer sur les communes de Fréjus et Roquebrune-sur-Argens comprenant les étangs de Villepey, la plaine agricole de Fréjus, l'Argens et sa forêt de rives, les plages de sable, le cordon dunaire ainsi qu'une partie maritime.

#### Un bilan d'actions positif depuis 10 ans

Parmi les réalisations faisant l'objet d'un contrat on peut citer le désensablement de l'embouchure de l'Argens, la création d'une mare pour la Cistude d'Europe plus communément appelée tortue aquatique d'eau douce, la mise en place de ganivelles pour la création d'un cordon dunaire, l'arrachage d'espèces végétales exotiques envahissantes, la protection du milieu par la pose d'un platelage pour un total de 75 956 €, toutes subventionnées en majorité par l'État et l'Union Européenne.

S'ajoute à ce bilan les réalisations récurrentes sans subvention, avec notamment la réhabilitation de milieux naturels, le nettoyage raisonné des plages, la mise en place de bacs à marée sur la plage des Esclamandes, la construction d'un observatoire par les gardes du littoral sur les étangs de Villepey et la signalétique. De plus, 13 études ont été menées sur la qualité de l'eau, les suivis de la population de Cistudes d'Europe, des oiseaux, des poissons, des insectes ou la cartographie des espèces végétales protégées. Des études d'incidences, qui permettent d'estimer les effets probables sur l'environnement, ont été menées sur 40 projets liés aux manifestations sportives et culturelles comme le Roc d'Azur, ou des projets de territoires comme le Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Argens et des côtiers de l'Estérel.

#### Des perspectives pour 2018-2021

Pour la période 2018-2021, les actions engagées se poursuivent et notamment la construction d'un nouvel observatoire et d'une tour d'observation sur les étangs de Villepey avec inventaire de la faune et de la lagune, la restructuration des parcelles agricoles, la création d'une zone humide en compensation d'un projet. De même, les études et suivis scientifiques et techniques continuent comme les études sur la qualité de l'eau, l'étude des fonds marins ou l'analyse de la dégradation des habitats Natura 2000 en mer.

Une nouvelle convention d'animation du site a été signée à hauteur d'une participation de la CAVEM de 2 585 € soit 2,3 % de la totalité.



## Élection du Président des Comités de Pilotage Natura 2000

Les comités de pilotage Natura 2000 se sont réunis le 28 février 2018 afin de présenter le bilan et les perspectives de la cellule Natura 2000. Le comité de pilotage du site Natura 2000 « Embouchure de l'Argens » a acté le transfert de la compétence d'animation à la CAVEM. Nello BROGLIO, Vice-Président de la CAVEM délégué à l'environnement et au développement durable, a été élu pour la première fois Président du comité de pilotage du site Natura 2000 « Embouchure de l'Argens » pour la période 2018-2021. Il a également été réélu Président du comité de pilotage Natura 2000 « Estérel » dont il est le Président depuis 2014.



Les dunes de Saint-Aygulf



Les étangs de Villepey

### Site Natura 2000 « Estérel »

Il est situé depuis 2013 sur les communes de Bagnols-en-Forêt, Fréjus et Saint-Raphaël. C'est un site mixte de 15 000 hectares dont 52 % terrestres et 48 % marins comprenant le cantonnement de pêche du Cap Roux. Pour sa partie terrestre, il est constitué d'une végétation à forte identité forestière composée de la forêt domaniale de l'Estérel, d'une partie de la forêt communale et départementale de Malpasset à Fréjus. La partie maritime s'étend sur le littoral de Boulouris au Trayas et au large sur une bande allant de 2 à 5 km d'Est en Ouest.

Le Comité de Pilotage, réuni le 28 février 2018, a entériné la poursuite des différentes actions :

- ▶ **la protection des milieux marins** avec le suivi des équipements écologiques des sites de plongées les plus sensibles et la poursuite de la mise en place progressive de balisage réglementaire en baie d'Agay ainsi que des bouées de signalement du cantonnement de pêche du Cap Roux ;
- ▶ **la restauration d'habitats naturels** avec les chantiers de lutte contre les espèces exotiques envahissantes afin de favoriser certaines espèces locales et protégées comme les actions de retrait des figuiers de barbarie et griffes de sorcières ;
- ▶ **les suivis scientifiques** en priorité sur les populations de tortue d'Hermann, de Cistude d'Europe et d'une espèce de chauve-souris le Murin de Bechstein ainsi que le suivi du récif barrière de la baie d'Agay ;

### les actions de sensibilisation :

- envers le grand public avec la participation aux manifestations nationales et internationales comme la Nuit de la chauve-souris ou la Fête de la Nature ;
- auprès de publics spécifiques comme les scolaires en proposant des animations ou une information aux plaisanciers sur les éco-gestes.

Des études d'incidences sont également menées sur 22 projets liés aux manifestations sportives et 21 aux aménagements et travaux.

La convention d'animation du site a été renouvelée pour une durée de 3 ans à hauteur d'une participation de la CAVEM de 43 428 € soit 15 % de la totalité.

### Site Natura 2000 « Val d'Argens Bas »

Le site Natura 2000 "Val d'Argens" s'étend sur plus de 12 000 hectares répartis dans 20 communes du Var. La CAVEM intervient uniquement sur la partie basse du site sur 3 097 hectares.

Elle accompagne notamment le Syndicat Mixte de l'Argens dans la mise en œuvre du PAPI ainsi que sur des actions de restauration de la ripisylve. Elle va, dans le cadre de la nouvelle convention, étendre le nombre d'actions et les champs de compétences liés à l'animation de ce site.

**1 380 ha**  
pour « l'embouchure de l'Argens »

**15 000 ha**  
pour « l'Estérel »

**3 097 ha**  
pour « Val d'Argens Bas »



Aller plus loin :  
[cavem.fr](http://cavem.fr)  
[embouchure-argens.n2000.fr](http://embouchure-argens.n2000.fr)  
[esterel.n2000.fr](http://esterel.n2000.fr)

## PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

# LA CAVEM POURSUIT LA CONSTRUCTION

Pour répondre à la loi SRU\* deux nouveaux programmes ont été livrés en cette année 2018 et offrent aux résidents des appartements du T1 bis au T5 aux prestations de qualité.



Domaine des Vernèdes, Les Aulnes : 1 T1 bis 36 m<sup>2</sup>, 17 T2 48 m<sup>2</sup>, 21 T3 69 m<sup>2</sup>, 14 T4 85 m<sup>2</sup>, 3 T5 97 m<sup>2</sup>

**5 250**

logements sociaux  
en 2017

**873 000 €**

de subvention  
pour la construction  
des 162 logements

**+50**

logements à  
Saint-Raphaël  
en 2018

### Un Programme Local de l'Habitat (PLH) ambitieux pour 2018-2023

Le Programme Local de l'Habitat définit les actions qui assurent un développement cohérent de l'habitat sur les cinq communes de l'agglomération. Il prend en compte l'évolution globale du territoire et les exigences réglementaires. Au-delà des obligations législatives, l'offre de logements sociaux est un facteur d'attractivité et de dynamisme pour le territoire.

La production d'une gamme d'offre nouvelle de logements de qualité et mieux adaptée aux besoins est une des grandes orientations du PLH 2018-2023. En effet, cette offre répond de façon cohérente aux exigences et à l'évolution du territoire.

La CAVEM soutient les projets de construction de logements qui participent à un développement harmonieux du territoire. Elle encourage la qualité des opérations en apportant son soutien financier aux bailleurs sociaux.



Pour répondre à la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000 (loi SRU) qui impose aux communes de disposer d'au moins 20 % de logements sociaux et à la loi « Duflot I » du 18 janvier 2013 qui porte ce taux à 25 %, le nombre de logements sociaux sur le territoire doit être en constante augmentation. De 4 712 Logements Locatifs Sociaux en 2014, la CAVEM en compte 5 250 en 2017, ce qui équivaut à 538 logements supplémentaires en 3 ans.

# CTION DE LOGEMENTS SOCIAUX



Les Bastides de la Lauve : 1 T1 bis 39 m<sup>2</sup>, 17 T2 51 m<sup>2</sup>, 17 T3 72 m<sup>2</sup>, 12 T4 85 m<sup>2</sup>, 3 T5 de 93 m<sup>2</sup>, dont 8 labellisés Habitat Senior Services.

## ▣ Des logements adaptés à tous : familles, actifs, seniors

En ce début d'année 2018, deux programmes neufs, réalisés en maîtrise d'ouvrage par un bailleur social ont été livrés. À Saint-Raphaël, la résidence Les Bastides de la Lauve compte 50 logements. 8 de ces derniers sont destinés aux seniors, favorisant autonomie et maintien à domicile, labellisés Habitat Senior Services. À Fréjus, le Domaine des Vernèdes, se compose de 112 logements répartis sur 2 résidences « Les Aulnes » et « Les Bouleaux ». Ces constructions offrent des appartements du 1 bis au 5 pièces aux surfaces généreuses et prolongées par des terrasses avec vue dégagée.

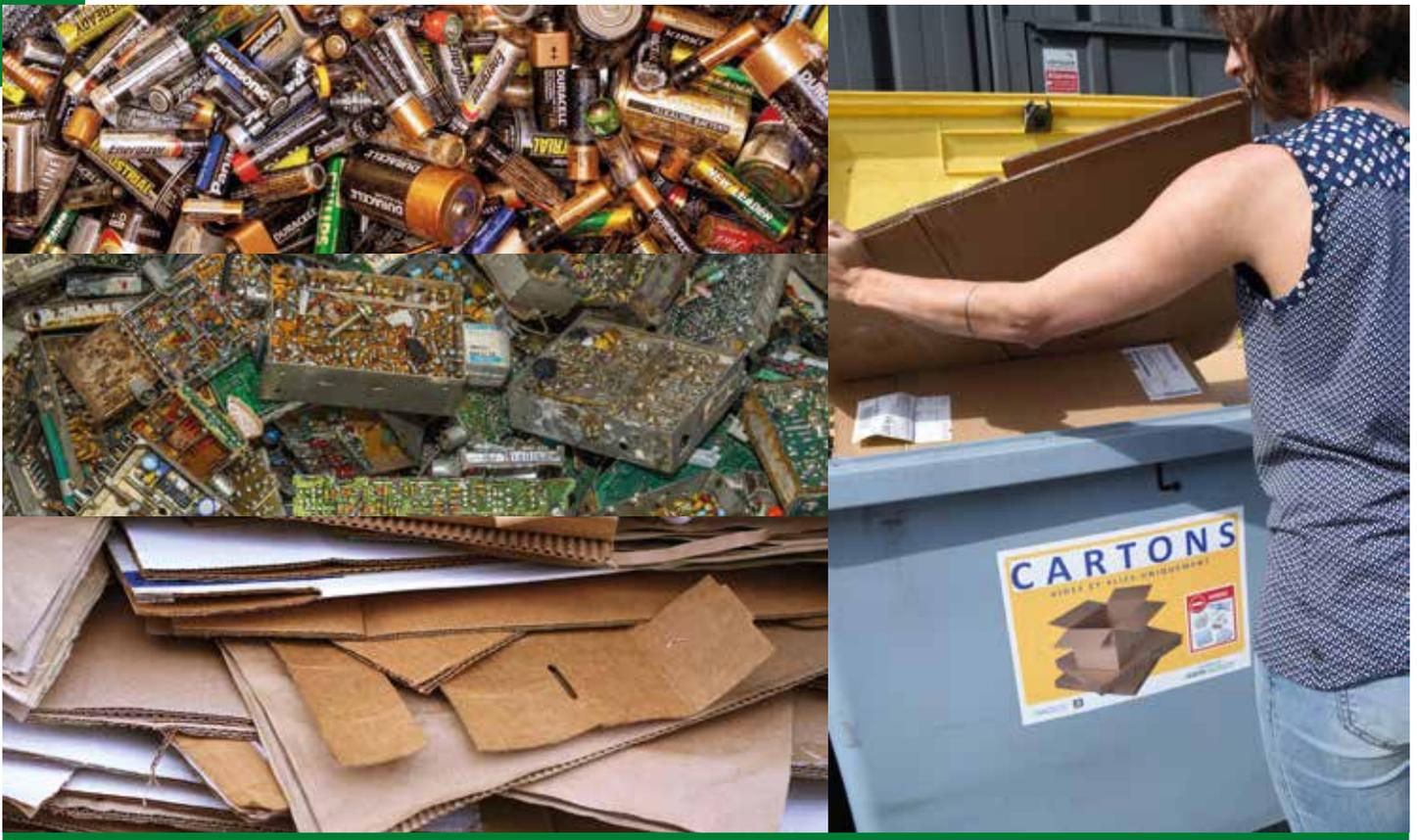
Les appartements allient fonctionnalité et prestations de qualité. L'architecture soignée de ces programmes s'intègre au mieux au bâti existant et les matériaux traditionnels ont été privilégiés. Les exigences de la CAVEM en matière de développement durable sont respectées. Ces deux programmes sont certifiés Habitat et Environnement Profil A et conformes à la réglementation thermique en vigueur (RT 2012). En soutenant ces opérations pour un total de 873 000 € de subventions et en apportant sa garantie à hauteur de 100 % d'un volume d'emprunts de 16 330 963 €, la CAVEM confirme sa volonté de loger les actifs du territoire notamment les familles avec enfants.

**+112**  
logements à  
Fréjus en 2018



11 logements sociaux ont été livrés à Puget sur Argens en avril 2018 à la résidence « Le Carré d'Argens » :

- 4 T2 d'une surface moyenne de 48 m<sup>2</sup>
- 4 T3 d'une surface moyenne de 69 m<sup>2</sup>
- 3 T4 d'une surface moyenne de 85 m<sup>2</sup>



# GUIDE DE TRI I PROFESSIONNELS, COMMENT

	Ampoules et néons	Biodéchets	Bois - palettes	Cartons	Cartouches encre	Déchets d'emballages / plastiques	Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	Déchets ménagers non recyclables (ordures ménagères)	Déchets agricoles : emballages, films plastiques, ficelles, produits phyto	Déchets verts (hors palmiers)	Encombrants	Matelas - sommiers	Métaux - ferraille
Collectés par la CAVEM (selon quantités et sous conditions)													
À donner à des associations		X				X							X
Collectés gratuitement par un éco-organisme													
À apporter en déchèteries privées ou à faire collecter par un prestataire													

**+** Une obligation légale depuis 2016

Le code de l'environnement précise que les professionnels sont légalement responsables des déchets produits par leur activité et des conditions dans lesquelles ils sont collectés, transportés et recyclés. Ainsi, les entreprises qui génèrent plus de 1 100 litres de déchets par semaine, l'équivalent de deux gros bacs, ont l'obligation de les trier et d'en organiser la collecte séparée puis le recyclage (décret 5 flux – n°2016-288 du 10 mars 2016).

### ➤ Un nouveau guide de tri spécialement pour les "pros"

Vous trouverez le nouveau guide de tri pour les professionnels dans votre mairie ou directement en déchèterie ainsi que sur les sites internet de la CAVEM et du SMIDDEV. Il vous indique les informations et les contacts des différents prestataires de la région procédant à des collectes, des transports et des traitements des déchets. Il vous précisera comment réduire les déchets et effectuer un tri efficace des différents matériaux.

### ➤ Mieux trier pour économiser et créer des emplois

En France, nous ne trions pas suffisamment les papiers et plastiques. Nous devons donc importer ces matériaux, souvent d'Allemagne, pour alimenter nos usines. Recycler les déchets professionnels permet pourtant de faire des économies d'eau, d'énergie et de matières premières, tout en développant l'emploi dans le domaine du recyclage.

De plus, les déchets valorisés sont autant d'économies financières pour la collectivité qui peut maîtriser le montant de la taxe d'ordures ménagères payée par les professionnels propriétaires du foncier de leur entreprise.

Enfin, trier et recycler les déchets en évitant de les enfouir en décharge préserve le plus longtemps possible la saturation du centre d'enfouissement et prolonge sa durée de vie.

### ➤ Comment valoriser les déchets professionnels ?

Trois solutions s'offrent aux professionnels :

- assurer soi-même la collecte, le transport et le traitement des déchets ;
- faire appel à un prestataire privé spécialisé selon la nature des déchets ;
- utiliser le service mis en place par la collectivité pour les déchets assimilés en contrepartie du paiement d'une redevance.



# MIEUX GÉRER VOS DÉCHETS ?

Matériau	Collecte	Transport	Traitement
Mobilier	Collecte	Transport	Traitement
Papiers	Collecte	Transport	Traitement
Piles et Accumulateurs	Collecte	Transport	Traitement
Pneumatiques	Collecte	Transport	Traitement
Textiles	Collecte	Transport	Traitement
Verres d'emballage (bouteilles, pots, bocaux)	Collecte	Transport	Traitement
Autres déchets	Collecte	Transport	Traitement

Déchèterie CAVEM	Colonne à verre
Prestataire privé	Colonne à papiers
Bac jaune	Colonne à emballages
Bac à ordures ménagères	Colonne à textiles

**Les éco organismes**

Corepile	Récyllum	Valdelia
Ecomobilier	Adivalor	Ecotextile
Collectors	Aliapur	

**+** Contactez les conseillères du tri du SMIDDEV qui peuvent vous aider à mettre en place ou à développer le tri dans votre entreprise en vous formant sur votre lieu de travail. SMIDDEV 04 98 11 98 80 / [contact@smiddev.fr](mailto:contact@smiddev.fr)

## ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

# ZOOM SUR L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE ET CRÉATIVE

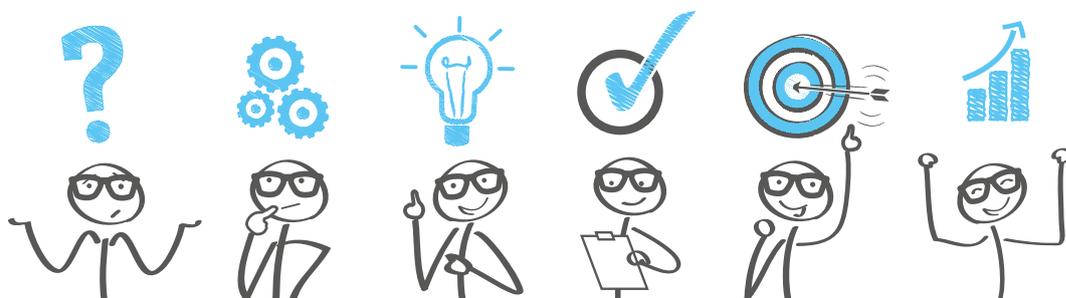


### L'économie créative

L'économie créative englobe la création, la production et la distribution de biens et de services dans laquelle le facteur de base est l'utilisation du capital intellectuel. Elle exploite l'inventivité esthétique et artistique et met en collaboration différents secteurs d'activités qui traditionnellement ne travaillaient pas ensemble.

Les différents secteurs liés à l'économie créative sont : l'art, l'artisanat, l'édition, le tourisme, la publicité, la création numérique, la mode, le design, les jeux vidéo, les logiciels, le patrimoine, l'éducation et la recherche.

L'économie créative et l'économie numérique sont souvent liées puisque l'économie créative utilise les technologies de l'information.



**375**

établissements  
sur Fréjus

### 2000 emplois sur le territoire soit 3,2 % de l'emploi local

La CAVEM est la deuxième aire géographique du Var après l'aire toulonnaise en matière de développement de l'économie numérique et créative avec 690 établissements dont 375 sur Fréjus et 315 à Saint-Raphaël. Le territoire compte 12,5 % des 7710 établissements du Var et près de 10 % des 15 369 emplois varois dans le domaine.

L'économie créative et numérique représente au total sur le territoire environ 2000 emplois, soit 3,2 % des emplois locaux. La part moyenne française étant de 4 %.

Avec en moyenne 50 % d'indépendants pour les activités liées aux supports et contenus des technologies de l'information et de la communication, les activités liées au numérique sont représentées par de nombreuses très petites entreprises souvent créées ces cinq dernières années.

### Un accompagnement mis à leur disposition dans le Var s'est lui aussi développé et diversifié avec quatre écoles comprenant au total 2500 étudiants en 2016, un accélérateur d'entreprises et un réseau des entrepreneurs du numérique. Cette attractivité favorise la création de pépinières innovantes : les espaces de coworking et les tiers-lieux se multiplient aussi, pour voir émerger de nouvelles formes de collaboration favorisant la créativité et l'échange ; trois existent déjà sur le territoire de la CAVEM, auxquels viendra s'ajouter le centre de ressources du Château Gallieni. Ces projets rejoignent la multiplicité d'événements dédiés, qui réunissent des acteurs locaux et internationaux, à l'instar du salon national du e-tourisme : « Voyage en multimédia » à Saint-Raphaël. Ce dernier réunit les différents acteurs du tourisme, institutionnels et privés, pour accroître leur sensibilité aux enjeux du e-tourisme dans le but d'améliorer leur compétitivité.

**315**

établissements  
sur Saint-Raphaël



### L'économie numérique

L'économie numérique rassemble l'ensemble des activités liées au développement de l'internet et des Technologies de l'Information et des Télécommunications. Elle comprend le e-commerce, les services informatiques, le stockage de données, les technologies de l'information et de la communication, les télécoms, les fabricants de logiciels et applications, les hébergeurs web.

# TROIS INITIATIVES PORTÉES PAR LA CAVEM



### ▣ Le Château Gallieni, futur incubateur d'entreprises

La CAVEM avec le soutien de la région et du département, a entrepris depuis le mois d'octobre 2017, la réhabilitation du « Château Gallieni » à Fréjus afin d'y implanter d'ici 2019 un centre de ressources pour les entreprises naissantes porteuses de projets innovants.

Le bâtiment accueillera :

- un centre d'innovation, d'animation et de professionnalisation pour soutenir l'économie créative ;
- une pépinière d'entreprises innovantes.

Les entreprises hébergées proviendront des filières du tourisme et de l'audiovisuel, dont un incubateur et un accélérateur.

Le bâtiment bénéficiera de la fibre optique très haut débit et d'un aménagement modulaire permettant la création de nombreux espaces de travail adaptés pour l'animation et la formation. Ces bureaux seront dédiés à l'hébergement d'entreprises et aux accompagnants d'innovation.



### ▣ L'agence de développement touristique Estérel Côte d'Azur labellisée « Territoire innovant »

L'agence de développement et de promotion touristique Estérel Côte d'Azur est une association née de la volonté des collectivités et offices de tourisme membres de mutualiser leurs moyens pour accroître leur efficacité en matière de structuration, production et commercialisation de l'offre touristique. Aussi l'objectif est de promouvoir le territoire via l'ingénierie et le développement dans le domaine des nouvelles technologies dont internet, la mobilité, l'accueil numérique et l'animation numérique du territoire avec les « Digital Club » et l'organisation du salon e-tourisme en France « Voyage en Multimédia ».

L'agence a été trois fois lauréate du Label « Territoire Innovant » (voir le magazine VEM N°29), en 2012 pour la route numérique « De Rivages en Calanques », en 2015 pour la stratégie digitale et le projet d'accueil numérique de territoire et enfin en 2017 pour le dispositif e-commerce « Expérience Côte d'Azur », dédié à la promotion et la commercialisation des activités de loisirs.

### ▣ Voyage en multimédia : le grand rendez-vous du e-tourisme

L'agence de développement touristique Estérel Côte d'Azur soutenue financièrement par la CAVEM, organise depuis 9 ans un salon national dédié aux professionnels du e-tourisme (voir le magazine VEM N°30). Il a accueilli cette année 1 500 visiteurs venus chercher auprès d'une centaine d'entreprises représentant 71 départements et 6 pays, des solutions concrètes à leurs besoins en stratégie e-touristique à travers les 30 ateliers proposés.



Un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire.

## CIRCUITS COURTS

# LES PRODUCTEURS SE MOBILISENT

Première séance de formation pour la « mise en place d'une plateforme de circuits courts agricoles » le 6 mars 2018 au Domaine du Bercaïl.

### ➤ Une réflexion engagée et constructive pour la future plateforme

Lors de cette journée studieuse, la chambre d'agriculture, mandatée par la CAVEM, a animé les débats avec une dizaine de producteurs afin d'aider les participants à s'approprier le projet et visualiser plus précisément l'organisation de cette future structure. L'objectif étant de pouvoir faire sortir de terre, d'ici 2019, un outil pratique et économiquement rentable, à la fois pour les producteurs et les consommateurs.

Cette réflexion, qui n'est pas figée, s'articule aujourd'hui autour de trois pôles : un drive fermier, un atelier de transformation et une plateforme logistique.

Cette première séance a été fructueuse et de nouvelles options sont apparues, notamment sur les produits transformés qui pourraient être proposés.

### ➤ La CAVEM œuvre en faveur de l'agriculture

Pour étayer ce projet de commercialisation en direct des produits de notre territoire, la CAVEM agit avec ses partenaires afin de redynamiser l'agriculture. Les projets de hameaux agricoles, la mise en place de mesures de protection des terres agricoles, les travaux hydrauliques pour réduire la fréquence des crues, la création de vergers fruitiers expérimentaux et les actions partenariales avec la chambre d'agriculture pour aider nos maraîchers à mieux produire sont autant de leviers qui ont été actionnés par la CAVEM et qui devraient donner leurs premiers résultats prochainement. Ces actions visent à favoriser une agriculture locale, une juste rémunération des producteurs, des terres entretenues et cultivées, des produits locaux, frais ou transformés, de saison, à prix abordables et pratiques, etc.



Plus d'informations sur le projet : [deveco@cavem.fr](mailto:deveco@cavem.fr)



Emmanuel MACRON rencontre les Brasseurs de l'Estérel

## SALON DE L'AGRICULTURE

# LA « RIVIERA BEER » À L'HONNEUR

En 2015, Maud, Olivier et François « Brasseurs de l'Estérel » ont décidé de se lancer dans l'aventure en créant leur propre bière artisanale. Ils donnent ainsi naissance à la « Riviera Beer », bière fine, rafraîchissante et peu amère.

Forte de son succès, l'entreprise, située à Saint-Raphaël, participe depuis deux ans au Salon de l'Agriculture aux côtés de la Région. Elle présentait pour l'occasion sa nouvelle création, la bière au safran, née de l'association entre un producteur de

safran local installé à Roquebrune-sur-Argens et les Brasseurs de l'Estérel.

Le Président de la République Emmanuel MACRON est passé sur leur stand lors du salon de l'agriculture et s'est vu remettre par Olivier POULARD, la dernière-née des brasseurs.



[www.brassers-de-lestere.com](http://www.brassers-de-lestere.com)

*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, consommez avec modération*



## LES BONS RÉFLEXES

# LIMITER LE GASPILLAGE ÉNERGÉTIQUE

La CAVEM a initié une démarche d'économie circulaire. À la maison comme au bureau, les sources de gaspillage et de consommations d'énergie sont multiples. Pour changer la donne, tout est histoire de comportements et de réflexes à adopter et partager.

### ➤ Comment limiter les impacts environnementaux au bureau ?

Les activités de bureau passent forcément par l'utilisation d'ordinateurs, de téléphones, ou d'imprimantes. Ces équipements ont des impacts environnementaux pendant toute leur durée de vie.

### ➤ Comment bien utiliser l'ordinateur :

- ▶ paramétrez les veilles et réglez les équipements en mode « économie d'énergie » ;
- ▶ mettez l'ordinateur en veille quand vous vous absentez, et éteignez-le au-delà d'une heure d'inactivité ;
- ▶ supprimez les économiseurs d'écran animés, et réglez la luminosité pour un bon compromis entre confort visuel et économie d'énergie ;
- ▶ limitez les programmes ou onglets ouverts et inutilisés ;
- ▶ désactivez les fonctions GPS, Wi-Fi, Bluetooth sur votre tablette quand vous ne vous en servez pas, ou mettez-les en mode « avion » ;
- ▶ un ordinateur portable consomme 50 à 80 % de moins qu'un ordinateur fixe ;
- ▶ la consommation d'un écran plat dépend de sa taille, plus l'écran est grand plus il consomme d'énergie.

**En cas de panne ou de renouvellement du matériel, pensez à la réparation, au marché du réemploi et du matériel reconditionné ainsi qu'au recyclage.**

### ➤ Comment bien utiliser l'imprimante et le photocopieur ?

Il faut savoir que ces appareils consomment même lorsqu'ils ne sont pas sollicités. N'oublions pas que la fabrication du papier consomme également beaucoup d'énergie : il faut dix fois plus d'énergie pour fabriquer une feuille A4 que pour l'imprimer.

- ▶ utilisez le photocopieur plutôt que l'imprimante pour la reproduction en grande quantité. Il peut être encore plus intéressant de passer par une imprimerie professionnelle performante qui diminue les coûts financiers et environnementaux ;
- ▶ allumez l'imprimante jet d'encre ou le photocopieur au moment de l'utilisation et ensuite éteignez-les ;
- ▶ un photocopieur consomme 80 % de son énergie en mode attente. Il peut être mis en veille.



### Le saviez-vous ?

- ▶ Un appareil multifonctions type imprimante - photocopieur - scanner consomme jusqu'à 50 % de moins que trois appareils indépendants ;
- ▶ partager une imprimante ou un copieur en réseau économise de l'électricité ;
- ▶ une imprimante laser est plus économique qu'une imprimante jet d'encre pour les impressions importantes.

## 120 kg

120 à 140 kg de déchets sont produits chaque année par un salarié du tertiaire, dont ¼ de papier

## 21 %

de la consommation d'électricité d'une entreprise provient des équipements informatiques

## 2/3

de ces consommations se produisent en période d'inactivité



**Joël DA SILVA**  
Entraîneur du SRVHB

## HANDBALL

# DES TRAVAUX À HAUTEUR DE NOS AMBITIONS

Afin d'améliorer l'accueil du public, les conditions de jeux du club de Saint-Raphaël Var Handball et répondre à des exigences réglementaires, la CAVEM a entrepris depuis 2016 d'importants travaux au sein du palais des sports Jean-François KRAKOWSKI.

### ▷ Que vous apporte la rénovation du vestiaire ?

*C'est un espace agréable, devenu un peu plus adapté à la vie quotidienne car on vit beaucoup dans le vestiaire. C'est un peu comme à la maison. Ce qui est bien, c'est que l'on a tout sur un seul espace. On y fait les séances vidéo avec l'écran tactile pour préparer les matchs. Les espaces kiné et de récupération sont aussi regroupés dans le vestiaire. On a un bain d'eau froide identique à celui du Centre de Ressources d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) de Boulouris. C'est beaucoup plus fonctionnel dès que la séance d'entraînement est terminée les joueurs peuvent basculer entre la récupération ou le kiné. Le vestiaire est aussi personnalisé avec le nom des joueurs sur les casiers. C'est très confortable pour notre travail.*

### ▷ Parlez-nous du nouvel espace de récupération ?

*C'est un outil nécessaire, ce n'est pas du luxe. Dans toutes les nouvelles salles qui sont créées aujourd'hui, il y a toujours un espace dédié à la récupération. Nous jouons à une cadence soutenue à raison d'un match tous les trois jours. Cet espace est donc essentiel pour réduire le nombre de blessures.*

### ▷ Une nouvelle tribune vient également renforcer les possibilités d'accueil du public ?

*On a l'impression que la salle est plus grande avec une enceinte fermée. Pour les standards européens, c'est le minimum requis pour que le dossier soit admis pour la Ligue des Champions. Ce sont des tribunes très proches du terrain, il y a une proximité avec le public qui est très forte. On voit beaucoup cela en Allemagne et dans les pays nordiques.*

### ▷ Le sol avait été refait également ?

*Une analyse du parquet avait détecté des lattes abîmées à cause des fuites du toit. Il était nécessaire par sécurité de faire des travaux afin d'éviter des blessures avec la répétition des matchs et des entraînements.*

### ▷ Ces évolutions ont reçu un accueil positif au sein du club ?

*Oui, car la nouveauté est un signe de développement. C'est toujours excitant. Depuis trois ans, on joue la Coupe d'Europe régulièrement. On fait partie des meilleurs championnats au monde, il faut que notre outil de développement soit à la hauteur. Un club digne de ce nom se doit d'avoir une salle comme cela. Maintenant, l'objectif est de la remplir comme cela a été le cas lors du premier match contre Paris.*

# VOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS SANTÉ, GRATUITS ET OUVERTS À TOUS

La CAVEM organise des conférences au Théâtre Intercommunal Le Forum autour de la santé des enfants, adolescents et adultes animées par des professionnels.

## RENDEZ-VOUS POUR LE CYCLE ENFANTS



- ▶ mardi 15 mai 2018 à 18h30  
*La sucette, l'alimentation, la morsure... l'oralité chez l'enfant*



- ▶ mardi 12 juin à 18h30  
*Stop aux caprices, stop aux crises*

## RENDEZ-VOUS POUR LE CYCLE ADOLESCENTS



- ▶ jeudi 24 mai 2018 à 18h30  
*L'adolescent et le sport*

## RENDEZ-VOUS POUR LE CYCLE SENIORS



- ▶ jeudi 24 mai 2018 à 9h30  
*La sexualité chez les seniors*



**Point Santé Info du C.C.A.S. de Saint-Raphaël**  
04 94 19 59 99  
cavem.fr rubrique Hygiène et Santé / Rencontres Santé

# CONTACTS

## ACCUEIL

04 94 19 31 00 - [contact@cavem.fr](mailto:contact@cavem.fr)

## ASSAINISSEMENT

- ▶ **Assainissement collectif** : 04 94 19 34 73  
[assainissement@cavem.fr](mailto:assainissement@cavem.fr)
- ▶ **Assainissement non collectif** : 04 94 19 97 62  
[spanc@cavem.fr](mailto:spanc@cavem.fr)

## DÉCHÈTERIES

- ▶ **Les Adrets de l'Estérel** : 06 81 53 75 65
- ▶ **Fréjus** : 04 94 53 31 29
- ▶ **Puget sur Argens** : 04 94 45 63 09
- ▶ **Roquebrune-sur-Argens** : 04 94 45 63 09
- ▶ **Saint-Raphaël** : 04 94 40 59 20

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- ▶ **Service des affaires foncières et opérations d'aménagement** : 04 94 19 31 15 - [safoa@cavem.fr](mailto:safoa@cavem.fr)
- ▶ **Service aux entreprises et aux professionnels** : 04 94 82 64 45 - [devéco@cavem.fr](mailto:devéco@cavem.fr)

## ENVIRONNEMENT

- ▶ **Charançons** : numéro vert - 0 800 10 40 11
- ▶ **Chenilles processionnaires** : 04 94 19 68 51  
[environnement@cavem.fr](mailto:environnement@cavem.fr)
- ▶ **Démoustication** : numéro vert - 0 800 10 40 11

## HABITAT

- ▶ **Service Habitat** : 04 94 19 77 41 - [habitat@cavem.fr](mailto:habitat@cavem.fr)
- ▶ **Agence de Renovation Énergétique Var Est (AREVE)** : 0 808 800 083 - [contact@areve83.fr](mailto:contact@areve83.fr)

## L'ACCESSIBILITÉ

04 94 19 34 71 - [accessibilite@cavem.fr](mailto:accessibilite@cavem.fr)

## LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

04 94 19 77 48 - [inondation@cavem.fr](mailto:inondation@cavem.fr)

## RÉSEAU AGGLOBUS

- ▶ **Agence commerciale Fréjus** : 04 94 53 78 46
- ▶ **Agence commerciale Saint-Raphaël** : 04 94 44 52 70
- ▶ **Transport À la Demande** : 04 83 09 81 13  
[www.agglobus-cavem.com](http://www.agglobus-cavem.com)

## SANTÉ

- ▶ **Hygiène** : 04 94 19 89 59 - [hygiene@cavem.fr](mailto:hygiene@cavem.fr)
- ▶ **Vaccination** : 04 94 19 89 55 - [vaccination@cavem.fr](mailto:vaccination@cavem.fr)

## SMIDDEV

04 98 11 98 80 - [contact@smiddev.fr](mailto:contact@smiddev.fr) - [www.smiddev.fr](http://www.smiddev.fr)

## THÉÂTRE INTERCOMMUNAL LE FORUM - AGGLOSCÈNES

04 94 95 55 55 - [contact@theatre-le-forum.fr](mailto:contact@theatre-le-forum.fr)  
[www.aggloscenes.com](http://www.aggloscenes.com)

# MAIRIES

- ▶ **Les Adrets de l'Estérel** : 04 94 19 36 66  
[accueil@mairie-adrets-esterel.fr](mailto:accueil@mairie-adrets-esterel.fr) - [www.lesadretsdelesterel.fr](http://www.lesadretsdelesterel.fr)
- ▶ **Fréjus** : 04 94 17 66 00  
[s.communication@ville-frejus.fr](mailto:s.communication@ville-frejus.fr) - [www.ville-frejus.fr](http://www.ville-frejus.fr)
- ▶ **Puget sur Argens** : 04 94 19 67 00  
[contact@mairie-puget-sur-argens.com](mailto:contact@mairie-puget-sur-argens.com) - [www.pugetsurargens.fr](http://www.pugetsurargens.fr)
- ▶ **Roquebrune-sur-Argens** : 04 94 19 59 59  
[mairie@mairie-roquebrune-argens.fr](mailto:mairie@mairie-roquebrune-argens.fr) - [www.roquebrune.com](http://www.roquebrune.com)
- ▶ **Saint-Raphaël** : 04 94 82 15 00  
[communication@ville-saintraphael.fr](mailto:communication@ville-saintraphael.fr) - [www.ville-saintraphael.fr](http://www.ville-saintraphael.fr)

## TRIBUNE DU GROUPE DE LA MAJORITÉ

Un « budget solide », voilà qui résume en deux mots le budget 2018 présenté puis approuvé par le Conseil Communautaire le 9 avril dernier, sans qu'il n'y ait de vote « contre ».

Alors que la pression fiscale sur les ménages augmente encore cette année dans le pays (avec un taux de prélèvements obligatoires en France de 44,3 % du PIB en 2018), nous ne contribuerons pas à cette augmentation en choisissant la stabilité pour les taux d'imposition qui relèvent de la compétence de la CAVEM. Les taux d'imposition des taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe foncière bâti et non bâti et cotisation foncière des entreprises) restent identiques en 2018 aux taux 2017.

En ce qui concerne la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, le principe de stabilité est toujours appliqué. Innovation néanmoins de ce budget 2018, les taux sont même revus à la baisse pour les communes de Fréjus et Roquebrune sur Argens. Pour cette dernière, la baisse s'explique par une volonté de réduire drastiquement les coûts de collecte des ordures ménagères. Pour la commune de Fréjus, la baisse du contrat de collecte adjugé en septembre 2017, la baisse des frais d'élimination, le réajustement d'un taux historique fort sont autant de facteurs pour cette baisse de 1,5 points en 2018. L'exigence demandée par notre Président du respect de la règle d'équilibre annuel dépenses et recettes issues de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'est pas à démontrer.

L'effort de maîtrise de la dette est lui aussi constant. Fruit de trois ans d'efforts, le ratio de durée de désendettement sera maintenu autour de 8 ans. Nous n'emprunterons pas plus que ce que nous rembourserons, autour de 2 millions d'euros.

La contractualisation avec l'Etat d'une grande partie de nos dépenses, selon la loi de programmation des finances publiques pour les exercices 2018-2020, nous impose un plafonnement strict de ces dernières, autoritairement limité à

1,05% (et non 1,2%) d'augmentation par rapport à 2017. Alors que le domaine de compétences s'élargit, que la masse salariale progresse mécaniquement et que les contrats de prestations sont indexés à minima sur l'inflation, l'exercice est fort. Aussi, malgré la multiplication des demandes, pour les subventions et les participations, aucune nouvelle dépense ne sera engagée. Des efforts drastiques indispensables pour respecter la contrainte fixée par l'Etat sont également demandés sur le fonctionnement des services.

Nouveauté également, la création d'un budget annexe GEMAPI, compétence nouvelle depuis le 1er janvier 2018 qui amènera une transparence tout à fait intéressante des dépenses financées par la nouvelle taxe. Il n'est cependant pas possible de conduire une telle logique en ce qui concerne le fonctionnement des parcs d'activités (compétence nouvelle également), cela est tout à fait regrettable. Pour 2018, un budget d'investissement tonique a été approuvé. La Communauté d'Agglomération disposera de 14 800 000 € pour investir dans ses compétences hors eau, assainissement et GEMAPI qui font l'objet de budgets annexes. Cette enveloppe sera consacrée à la réalisation de certains programmes comme la trémie souterraine du giratoire A8 à Puget-sur-Argens, le hameau agricole Saint-Pons ou le Palais des Sports ; ainsi qu'au lancement de grosses opérations comme l'écrêteur de crues de Vaulongue ou l'incubateur d'entreprises au Château Gallieni. Des opérations sensibles sont également programmées : le CMPP, le désenclavement des Garillans ou la réhabilitation de la Palud. Face aux effets de la loi NOTRe qui nous confie de nouvelles compétences, face aux effets de la contractualisation qui contraint nos dépenses le budget 2018 promet stabilité et maîtrise, tout en maintenant un investissement dynamique grâce aux efforts de gestion rigoureux... un « budget solide ».

**Groupe de la majorité**

## TRIBUNE DU GROUPE FRONT NATIONAL RASSEMBLEMENT BLEU MARINE

POUR UNE INTERCOMMUNALITE DE PROJETS

Il y a quelques semaines étaient inaugurés les premiers travaux d'importance, sur notre territoire, réalisés dans le cadre du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de l'Argens et des côtiers de l'Estérel.

Ces travaux du Grau de la Galiote, jouxtant le pont éponyme, avaient pour objet de favoriser l'évacuation des crues de l'Argens à la mer et de stabiliser les remblais sur ce secteur. D'un montant de près de 400 000 euros, réalisés sous l'égide du Syndicat Mixte de l'Argens (SMA), ils ont été menés en étroite concertation avec la CAVEM, le Conservatoire du littoral et la ville de Fréjus.

Rappelons que le SMA rassemble 74 communes du bassin versant de l'Argens et est chargé de mettre en œuvre le PAPI, pour un montant de travaux de 96 millions d'euros sur la période 2016/2022. Des travaux en grande partie financés dans le cadre de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), compétence transférée à la CAVEM depuis le début de cette année. Mais aussi directement, en ce qui concerne notre territoire, par la CAVEM ou la ville de Fréjus.

Nous ne pouvons que nous féliciter de voir enfin les premières réalisations concrètes en matière de lutte contre le fléau des inondations auxquels nos populations ont déjà payé un trop lourd tribut. Même si nous ne pouvons que regretter la lourdeur de certaines procédures et études qui trop souvent les retardent.

Ces travaux en annoncent d'autres. D'ores et déjà, la ville de Fréjus a entamé le confortement des digues du Reyran, qu'elle cofinance avec l'Etat. Une action qui sera achevée en 2019.

Demain, le SMA doit mettre en œuvre le projet d'aménagement hydraulique du site de la Palud. Des travaux d'un montant de près de 11 M€, voire 16 millions si on y ajoute l'ensemble des interventions de voirie et de réseaux.

Le PAPI prévoit aussi que la CAVEM réalise prochainement, sur le territoire de Saint-Raphaël, la création de 3 écrêteurs de crue sur la Garonne, pour un montant de 7 M€, cofinancés avec l'Etat.

Ces interventions permettront de réduire très sensiblement les risques d'inondation sur le territoire de la CAVEM. Autant dire qu'elles sont fort attendues par les habitants ainsi que par les agriculteurs et les entrepreneurs dont les terres ou les locaux sont aujourd'hui encore soumis à un fort risque.

Ces travaux sont un bon exemple de ce qu'une coopération intercommunale active peut apporter à notre territoire.

L'intercommunalité ne doit pas s'effectuer à marche forcée. Elle ne doit pas enlever aux communes leurs principales compétences. Ce dessaisissement des communes est pourtant hélas le but des gouvernements successifs à travers des transferts de compétence forcés, au détriment de la proximité et de la démocratie même, les maires demeurant les premiers élus de proximité.

L'intercommunalité doit avant tout être une intercommunalité de projets, comme c'est par exemple le cas avec la lutte contre les inondations.

Elle doit reposer sur une gouvernance équilibrée, qui donne à chaque commune sa juste représentation, quelle que soit sa tendance politique. Une demande que nous avons en son temps formulée mais qui n'a malheureusement pas été entendue.

Elle doit permettre la réalisation de projets d'aménagement concertés et structurants à l'échelle du territoire. Elle doit davantage être « à la carte » que contraignante, permettant aux communes de transférer leurs compétences si ce transfert représente un véritable apport pour leurs habitants, en permettant des réalisations qu'une commune seule ne saurait porter, ou des économies.

C'est ainsi que le transfert des compétences d'eau ou d'assainissement, par exemple, est logique. En revanche, le transfert du PLU n'aurait aucun impact en ces domaines et ne ferait que dessaisir les maires de leur compétence essentielle qu'est l'urbanisme.

Gouvernance équilibrée, projets structurants, coopération à la carte source d'économies et de développement équilibré des communes : tels sont pour nous les piliers de la coopération intercommunale que nous défendons et continuerons à défendre au sein de la CAVEM.

**Groupe Front National Rassemblement Bleu Marine**

## TRIBUNE DE JEAN PIERRE MEYNET

Traitement des déchets, il est temps de ne plus perdre de temps !

Compétence de la CAVEM, le traitement des déchets représente près de 30% du budget global de l'institution, le service de gestion des déchets agit pour collecter, traiter et valoriser.

Notre agglomération est mise devant une réalité bien compliquée : entre la fermeture programmée de la décharge du Balançon au Cannet des Maures où partent nos déchets actuellement et les tractations avec les autorités compétentes pour avoir accès au site de Bagnols-en-Forêt que va-t-il se passer ? Pourquoi ne jamais avoir anticipé et mis en place une politique globale de valorisation directement sur notre territoire ? Pourquoi envoyer des camions chargés de nos déchets pour les enfouir entre 2 pans de collines à un prix exorbitant alors qu'une usine d'incinération locale les valoriserait en les transformant en énergie ?

Les moyens techniques existent, ils sont rentables, s'adaptent facilement aux besoins des agglomérations, alors, arrêtons là la gabegie, et construisons des

solutions pérennes pour les générations à venir.

Cette solution de traitement a été fortement décriée par le passé, aujourd'hui elle est l'une des plus rentable et sans doute l'une qui impacte le moins l'environnement tout en créant de nombreux emplois.

Un Français produit en moyenne, quelque 350 kilogrammes de déchets ménagers par an. En brûlant une tonne de déchets ménagers, on peut en effet produire environ 700 kWh d'électricité ou, mieux encore, jusqu'à 1.500 kWh de chaleur. La récupération est aujourd'hui globalement compétitive, d'autant qu'elle est totalement indépendante des prix du pétrole et du gaz.

En vitesse de croisière, il règne, au cœur d'un incinérateur, une température de plus de 850 °C. Une température à laquelle ni bactéries, ni virus, ni microbes, ni même la plupart des polluants ne résistent... alors on attend quoi ?

**Jean Pierre MEYNET**  
0623777280

# LES ÉLUS ONT VOTÉ...

## ENVIRONNEMENT

Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et respecter la Loi dite « Grenelle 2 de l'environnement » et la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, une convention avec GRDF a été signée pour la mise à disposition de données numériques géoréférencées relatives à la présentation des ouvrages de gaz sur le territoire.

## LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

- ▶ Adhésion de la CAVEM au Syndicat Mixte Inondation Aménagement et Gestion des Eaux maralpin.
- ▶ Pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) transférée à la CAVEM au 1<sup>er</sup> janvier 2018 le produit de la taxe a été fixé à 1 900 000 € et des conventions de gestion temporaire pour l'année ont été élaborées avec la ville de Saint-Raphaël pour la gestion des bassins versants couvrant l'ensemble de son territoire; la ville de Puget sur Argens pour la gestion des bassins versants des affluents de l'Argens couvrant l'ensemble de son territoire; la ville de Roquebrune-sur-Argens pour la gestion des bassins versants des affluents de l'Argens et des côtiers du massif des Maures couvrant l'ensemble de son territoire.

## AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

En préparation du déploiement de la fibre optique sur les communes de Puget sur Argens et de Roquebrune-sur-Argens un transfert d'éléments techniques présents sur ces communes doit être effectué vers le Syndicat Mixte Ouvert PACA Très Haut Débit.

## VIE POLITIQUE

Présentation du rapport 2017 relatif aux mutualisations entre les services de la CAVEM et ceux des communes membres pour optimiser l'organisation des services publics locaux.

## POLITIQUE DE LA VILLE

Dans le cadre du Contrat de Ville 2018, soutien de la CAVEM à hauteur de 115 000 € pour 32 projets sur 41 retenus dont le coût global est de 337 350 €.

## ASSAINISSEMENT

Mise en place d'un partenariat pour la gestion d'un fonds de solidarité eau avec la CMESE sur les communes des Adrets de l'Estérel et de Puget sur Argens. Ce fonds de solidarité prévoit la possibilité de remises accordées aux abonnés pour maintenir la distribution d'eau potable pour les personnes et les familles en situation de pauvreté et de précarité.

## HABITAT

- ▶ Subvention d'équilibre de 38 500 € à la SA d'HLM Le logis familial varois pour l'acquisition en Vente État Futur d'Achèvement (VEFA) de 11 logements sociaux au sein de l'ensemble immobilier « Résidence CAMELIN » à Fréjus.
- ▶ Subvention d'équilibre d'un montant maximum de 150 000 € à la société ADOMA pour la construction d'une résidence sociale de 25 logements locatifs sociaux pour la résidence « LA PASSERELLE » à Puget sur Argens.
- ▶ Subvention d'équilibre d'un montant maximum de 105 000 € à la SA d'HLM Erilia pour la construction de 14 logements locatifs sociaux pour la résidence « CARTHAGE » à Saint-Raphaël.
- ▶ Garanties d'emprunt accordées aux SA D'HLM UNICIL et LOGIREM à hauteur respective de 1 376 531 € et de 1 293 460 € pour l'acquisition en VEFA de 15 logements sociaux à Fréjus au sein de l'ensemble immobilier « Résidence LE CELTIS » pour la première et 14 au sein de l'ensemble immobilier « Résidence VIA CENTER » pour la seconde.
- ▶ Garantie d'emprunt de 7 285 178 € accordée à la SA d'HLM ERILIA pour l'acquisition en VEFA de 72 logements locatifs sociaux à Fréjus au sein de l'ensemble immobilier « GRAND ANGLE ».
- ▶ Garantie d'emprunt accordée à l'office public de l'habitat du Var pour l'acquisition en VEFA de 60 logements locatifs sociaux à Fréjus au sein de l'ensemble immobilier « TERRA'CAIS ».

Ce magazine est distribué dans toutes les boîtes aux lettres du territoire, et aux points de retrait suivants :

- ▶ **Les Adrets de l'Estérel** : Hôtel de ville
- ▶ **Fréjus** : Hôtel de ville; Centre Communal d'Action Sociale; Centre d'Animation de Villeneuve; Centre Hospitalier Intercommunal; Mairies annexes : La Gabelle; Quartier de La Tour de Mare; Saint-Aygulf; Saint-Jean-de-Cannes; Maison de l'emploi; Maison de quartier de la Tour de Mare; Office de tourisme de la Ville; Théâtre Intercommunal Le Forum; Salle du Sextant.
- ▶ **Puget sur Argens** : Hôtel de ville; Centre Communal d'Action Sociale; Office de tourisme de la ville.
- ▶ **Roquebrune-sur-Argens** : Hôtel de ville; Centre Communal d'Action Sociale; Mairies annexes : La Bouverie, Les Issambres; Mairie d'honneur; Office de tourisme de la Ville; Office de tourisme des Issambres.
- ▶ **Saint-Raphaël** : Hôtel de ville; Centre Communal d'Action Sociale; Centre culturel; Chambre de Commerce et d'Industrie du Var; Mairie d'honneur; Mairies annexes : Agay, Boulouris, Dramont, Valescure; Maison des associations; Maison des droits; Office de tourisme de la Ville; Office de tourisme d'Agay; Palais des Congrès; Parking Bonaparte; Stade nautique.



**Vous désirez recevoir le Var Estérel Méditerranée dans votre boîte aux lettres ?**

Découpez et retournez ce coupon par courrier à :

**Direction de la communication • Var Estérel Méditerranée MON AGGLO, MON MAG !**

**624 chemin Aurélien • CS 50133 • 83 700 SAINT-RAPHAËL CEDEX ou par mail : [communication@cavem.fr](mailto:communication@cavem.fr)**

NOM et Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal :      Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_ Tél :

Souhaitez-vous recevoir la lettre d'information numérique de la CAVEM : OUI  NON

# AGGLO scènes 18/19

THÉÂTRE LE FORUM &  
VILLE DE SAINT-RAPHAËL

## PRÉSENTATION DE SAISON LE 6 JUIN

**(y) Être ou ne pas (y) être,  
ne vous posez plus la question...**

© DR / 1-1001304, 2-1001639, 3-1001305

THÉÂTRE LE FORUM - MERCREDI 6 JUIN - 15H ET 20H30



RÉSERVATION CONSEILLÉE : 04.94.95.55.55 / 04.98.11.89.00

[www.aggloscenes.com](http://www.aggloscenes.com)